Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 20/01/2025 - A2025/002056 - 2022 B 01497 - 910 323 419 - AB TRANSPORTS

FOX AUDIT
EXPERTISE COMPTABLE - CONSEIL - COMMISSARIAT AUX COMPTES

FOX AUDIT
19, avenue Victor Hugo
75116 - Paris

Téléphone : 01 45 01 50 50
Email : cabinet@foxaudit.com
Site web : www.foxaudit.com

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SARL AB TRANSPORTS
150, route de Genève
69140 RILLIEUX-LA-PAPE
RCS LYON N° 910 323 419

Transformation en SAS
Article L.223-43 du Code de commerce
Article L.224-3 du Code de commerce

FOX AUDIT
EXPERTISE COMPTABLE - CONSEIL - COMMISSARIAT AUX COMPTES

FOX AUDIT
19, avenue Victor Hugo
75116 - Paris

Téléphone : 01 45 01 50 50
Email : cabinet@foxaudit.com
Site web : www.foxaudit.com

SARL AB TRANSPORTS
150, route de Genève
69140 RILLIEUX-LA-PAPE

Rapport du commissaire à la transformation

Transformation en SAS

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part de Commissaire aux comptes désigné en application de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code de commerce par décision de l'associé unique, en date du 18 octobre 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société,

- De vous faire connaitre notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Copyright © FOX AUDIT

FOX AUDIT
19, avenue Victor Hugo
75116 - Paris

Téléphone : 01 45 01 50 50
Email : cabinet@foxaudit.com
Site web : www.foxaudit.com

1. Mission du Commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Votre société est une Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000 euros immatriculée en février 2022 ;

- Le résultat net comptable du dernier exercice clos au 30 juin 2024 s'établit à 6.279 euros, moyennant un chiffre d'affaires de 366.203 euros et des produits financiers pour un montant de 0 euro ;

- Les capitaux propres du dernier exercice clos, soit au 30 juin 2024, s'élèvent à 18.264 euros ;

- Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas identifié d'anomalies significatives ayant comme incidence la diminution des capitaux propres à un montant inférieur à celui du capital social.

Copyright © FOX AUDIT

FOX AUDIT
19, avenue Victor Hugo
75116 - Paris

Téléphone : 01 45 01 50 50
Email : cabinet@foxaudit.com
Site web : www.foxaudit.com

2. Mission du Commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- A vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

En outre :

- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social ;

- Nous n'avons pas connaissance – à la date de signature du présent rapport – d'éléments, autres que ceux déjà comptabilisés ou mentionnés dans le présent rapport, pouvant dégrader la situation financière de la société, et donc ses capitaux propres.

Copyright © FOX AUDIT

FOX AUDIT
19, avenue Victor Hugo
75116 - Paris

Téléphone : 01 45 01 50 50
Email : cabinet@foxaudit.com
Site web : www.foxaudit.com

3. Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Paris, le 6 décembre 2024,

Le commissaire à la transformation,
S.A.S. FOX AUDIT

Jeremy LELLOUCHE

Copyright © FOX AUDIT